



Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

09h - 12h30 / 14h - 17h

Judi : fermé le matin **hors vacances scolaires** / 14h - 17h

Samedi : 9h-12h **hors vacances scolaires**

Sites utiles pour vos démarches :

www.evreux.fr

ants.gouv.fr

timbres.impôts.gouv.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter :

☎ :02.32.31.52.23

✉ population@epn-agglo.fr

CARTE D'IDENTITÉ/PASSEPORT

MINEUR

- 1) La prise de rendez-vous est indispensable pour déposer le dossier : **02.32.31.52.23** ou sur le site <https://spi.epn-agglo.fr/>.
- 2) Un sms de confirmation du rendez-vous est envoyé sur votre téléphone portable.
- 3) Réunir toutes les pièces nécessaires et remplir la Pré-demande ou le CERFA **avant le rendez-vous**.
- 4) Se présenter au rendez-vous quelques minutes avant celui-ci.
- 5) Un SMS sera envoyé pour vous avertir que votre titre d'identité est arrivé à la Mairie. Venir sans rendez-vous récupérer votre document avec **votre récépissé** et votre ancien titre si vous l'avez conservé.
- 6) **Si votre commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC :**
Vous trouverez la liste des villes reliées à COMEDEC :

Si le MINEUR a **12 ans et plus il doit être impérativement présent au dépôt et au retrait.**

Si le MINEUR a **moins de 12 ans il doit être présent au dépôt du dossier.**

Dans les deux cas, le mineur doit être accompagné de **son représentant légal.**

Attention, vous avez **3 mois** pour venir retirer le titre d'identité.

<h2>Documents obligatoires</h2> <p><u>Originaux et photocopies</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un acte de naissance de - 3 mois. <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de - 3 mois : Quittance de loyer, facture d'électricité, gaz, téléphone, assurance maison, dernier avis d'impôt sur le revenu. <input type="checkbox"/> Plaque de photos au normes biométriques de - 6 mois obligatoirement. <input type="checkbox"/> Remplir la pré-demande sur le site ants.gouv.fr et l'imprimer OU le CERFA disponible en Mairie. <input type="checkbox"/> Le titre d'identité du représentant légal. <p><u>Un timbre fiscal pour le passeport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 17€ pour les mineurs de : 0 à 14 ans <input type="checkbox"/> 42€ pour les mineurs de : 15 à 17 ans <input type="checkbox"/> Ancien PASSEPORT/CNI (sauf perte ou vol).
<p>Si Perte</p> <p>Si vol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une déclaration de perte à remplir en Mairie ou sur internet OU une déclaration de vol établi auprès de la gendarmerie ou de la Police Nationale tamponnée et signée. <input type="checkbox"/> Un timbre fiscal dématérialisé de 25€ pour la carte d'identité si perte ou vol. <input type="checkbox"/> Un timbre fiscal acheter sur internet : timbres.impot.gouv.fr
<p>Si vous avez acquis la nationalité française :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un acte de naissance de - 3 mois avec la mention de nationalité française. <input type="checkbox"/> Un décret de naturalisation ou certificat de nationalité française.
<p>Si vous souhaitez ajouter un nom d'usage du parent qui n'a pas transmis son nom</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une autorisation des deux parents et du mineur de plus de 13 ans accompagnés de leur pièce d'identité. <input type="checkbox"/> Un acte de naissance copie intégrale faisant apparaître le nom des deux parents.
<p>Si vous êtes sous tutelle</p> <p>Si vous êtes sous curatelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le jugement de tutelle avec la copie de la pièce d'identité du tuteur ou carte professionnelle. <input type="checkbox"/> Une attestation de - 3 mois avec le nom, prénom(s), date de naissance, l'adresse et la signature du tuteur ainsi que le nom, prénom(s), date de naissance du majeur sous tutelle. <input type="checkbox"/> Le jugement de curatelle.
<p>En cas de garde alternée avec un jugement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le jugement de garde alternée. <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de - 3 mois des deux parents. <input type="checkbox"/> La copie recto verso des titres d'identités des deux parents.
<p>En cas de garde alternée sans jugement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une attestation conjointe des deux parents expliquant la garde alternée. <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de - 3 mois des deux parents. <input type="checkbox"/> La copie recto verso des titres d'identités des deux parents.

- ❖ La durée de validité du passeport est de 5 ans
- ❖ La durée de validité de la CNI est de 10 ans

La ville d'Évreux ne maîtrise pas les délais de fabrication et de livraison de votre CNI ou PASSEPORT